

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 03 Octobre 2017 à 20H00 Salle Multi-Activités

Membres du conseil municipal présents :

- Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Odile CAILLIAU - Pascal DEBRUYNE - Bernadette DELOBELLE
- Ludovic FONTAINE - Bruno FOULON - Bernard LAMS - Sylvie LANDSWEERDT - Jean-Marc LUTIC
- Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - Caroline ZAITZEV-LAURENS

Membres du conseil municipal absents :

- Christiane DEPREY avec procuration pour Gérard LESCIEUX
- Patricia RIZZO avec procuration pour Jean-Pierre VERCRUYSSSE
- Brigitte BODDAERT - Laetitia DEFEVER - Yann BERNERY

Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

Désignation du secrétaire de séance : Mr L. FONTAINE

1) Délibération 2017-049 :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 04/07/2017.

Intervention de JP Vercruysse qui déplore ne pas avoir été désigné « Grand électeur » pour les sénatoriales.

Réponse de G. Lescieux : il y avait plus de candidats que de postes à pourvoir, un vote à bulletin secret a été nécessaire pour désigner les grands électeurs.

2) Signature du registre des délibérations 2017-033 à 2017-048

2017 - 033 : Compte rendu de la réunion du 30 juin 2017 relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection prochaine des sénateurs.

2017 - 034 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie des communes de Flandre, pour permettre la mise en œuvre de la transition énergétique.

2017 - 035 : Compétences transférées au SIECF, IRVE et Bornes GNV

2017 - 036 : Reversement par le SIECF de l'aide octroyée par GRDF au titre de la convention du système de chauffage au Gaz naturel, (600 €)

2017 - 036 Bis : Accord définitif pour la réalisation de travaux investissement éclairage public,

2017 - 037 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de véhicules propres et / bornes y afférentes,

2017 - 038 : Demande de subvention 61 € pour un collégien

2017 - 039 : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

2017 - 040 : Virements de crédits, Ajustement de chapitre budgétaire

2017 - 041 : Virements de crédits, Ajustement de chapitre budgétaire

2017 - 042 : Attribution du marché de travaux pour la réfection totale du réseau de drainage du terrain de football honneur,

2017 - 043 : Raccordement du système de drainage du terrain de football au réseau d'assainissement collectif,

2017 - 044 : Intercommunalités et syndicats, (Vente de bâtiments de la CCHF et compétence réseau chaleur)

2017 - 045 : CAF rapport de contrôle périscolaire – Centre de Gestion du nord – Mise à disposition d'un archiviste itinérant,
2017 - 046 : Affaires financières : point d'étape sur le budget pluriannuel
2017 - 047 : Affaires scolaires : effectif 2017/2018, impayés cantine et ajustement du règlement intérieur
2017 - 048 : Questions et informations diverses

Aucune remarque formulée concernant le registre des délibérations.

3) Personnel Communal :

Délibération 2017-050 : Mise en œuvre du RIFSEEP :

La paie du fonctionnaire est composée du traitement indiciaire auquel s'ajoutent les primes et les indemnités. Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa visibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

L'intégration des corps et emplois dans le nouveau dispositif se fait selon un mécanisme d'adhésion débuté en 2014, et qui s'achèvera en 2019.

Les échéances d'adhésion sont définies par l'arrêté du 27 décembre 2016.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivant :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	17480 €	8030 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services,	17480 €	8030 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Secrétariat de mairie, Gestionnaire comptable, instructeur Autorisations d'urbanisme, tenue registre Etat Civil, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications,	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Conduite de véhicules, agent de désinfection, sujétions, qualifications, encadrement de proximité et d'usagers...	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECILISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes,	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable structure, qualification,	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications,...	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	2380 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services,	2380 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Secrétariat de mairie, Gestionnaire comptable, instructeur Autorisations d'urbanisme, tenue registre Etat Civil, sujétions, qualifications	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications,	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Conduite de véhicules, agent de désinfection, sujétions, qualifications, encadrement de proximité et d'usagers...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECILISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes,	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualification,	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications,	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1200 €

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 05.10.2017.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES EFFECTIFS BIERNE MAJ 27 09 2017 :

Délibération 2017-051 :

Elaboration du Document Unique (Evaluation des risques professionnels)

Dans le cadre de la convention relative aux services de prévention du pôle santé sécurité au travail, la commune a bénéficié de la mission d'inspection des locaux professionnels ;

Un rapport a été établi par l'agent chargé d'effectuer l'inspection (15 au 18 mai 2017). Il convient de communiquer ce rapport AU CHSCT ou au Comité technique.

Un plan d'actions a été remis au référent désigné par la collectivité. Il appartient à la collectivité de mettre à jour ce document, de suivre la réalisation des préconisations et d'en informer l'agent chargé de la formation et de l'inspection.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place d'une politique de prévention

Délibération 2017-052 :

Indemnité de gardiennage pour la surveillance des églises à compter du 01/01/2018

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour 2017 est donc fixé à :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Pour rappel, les communes, propriétaires d'édifices culturels, ont la possibilité de rémunérer un gardien pour assurer les fonctions de « surveillance matérielle et d'entretien ». Le montant de l'indemnité est librement fixé par le conseil municipal dans la limite des plafonds ci-dessus.

La commune choisit librement le gardien. Elle peut attribuer cette fonction soit au ministre du culte, soit à un particulier. Le gardien est désigné par arrêté du maire de la commune. (Cahier du réseau "Le Maire et les édifices culturels")

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2017-053 :

Obligation de travail des agents communaux affectés au groupe scolaire et à la garderie périscolaire.

La demande de dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours (sollicitée concomitamment par la municipalité et le conseil d'école, en vertu du décret 2017-1108 du 27 juin 2017) a été accordée par le DASEN pour l'école communale à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Pour maintenir l'obligation de travail des agents communaux impliqués aux TAP, il a fallu redéfinir l'emploi du temps de certains personnels pour maintenir leur obligation de travail.

Il a fallu aussi tenir compte du départ à la retraite d'une employée communale affectée au groupe scolaire avec une obligation de travail de 21 heures / semaine.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réouverture de la garderie périscolaire le mercredi, permettant ainsi de maintenir la quotité de travail des agents concernés

AGENTS Titulaires & contractuels :

Titulaires :

- Départ à la retraite d'un adjoint technique 21 heures semaine,
- Cessation d'activité amiante d'un adjoint technique Temps complet (35 h / semaine),
- Congés Maladie d'un agent à temps plein depuis le 09.05.2017 (Passage en longue maladie) – Remplacement pas nécessaire.

Contractuels :

- Contrat de prolongation mademoiselle Marion CHARTRELLE (jusqu'au 31/12/2017) – déjà évoqué,
- Contrat de 3 mois à Monsieur Florian GALLEZ (11/ 9 au 10/12),
- Contrat Madame Marie Claude Saint Machin (18/4 au 18/12)

4) Intercommunalité et syndicats,

SIDEN SIAN :

Délibération 2017-054 : Consultation sur les modifications statutaires (Courrier SIDEN/SIAN du 25 08 2017)

Monsieur le Maire informe les édiles, avoir reçu en mairie le 25 Aout 2017, un courrier du Syndicat SIDEN-SIAN relatif à la transmission d'une délibération du comité syndical adoptée le 21 juin 2017, se rapportant à la modification des statuts du syndicat en le dotant de la compétence pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations(GEMAPI).

La prise de compétence GEMAPI par le SIDEN-SIAN a soulevé de nombreuses questions et interrogations auxquelles le présent courrier apporte des éclaircissements

Le conseil municipal affirme émettre un avis favorable sur la prise de compétence GEMAPI par le SIDEN-SIAN

Délibération 2017-055 : Adhésions nouvelles :

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ESCAUTPONT (Nord) simultanément à son retrait effectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et

Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des commune d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CAULLERY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes précitées.

NOREADE :

Délibération 2017-056 : Recueil des actes administratifs

Monsieur le Maire informe avoir reçu par courrier en date du 2 octobre 2017 un dossier reprenant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable et / ou d'assainissement de la commune de Bierne

Il constitue un support pour une présentation au conseil municipal et pour une information au public.

Conformément aux article L 5211-39 et D2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral du rapport d'activités du SIDEN SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi que le compte administratif de l'exercice 2016 et son rapport de présentation sont disponibles sur internet, à l'adresse www.noreade.fr site de la régie du SIDEN SIAN où vous trouverez également la rapport financier de Noréade

Délibération 2017-057 : Lotissement « Clos Léon DANCHIN »

Par courrier en date du 29 mars 2017, NOREADE informe que les réseaux d'assainissement EU et EP du lotissement « Clos Léon DANCHIN » sont conformes au cahier des charges du SIDEN SIAN

SIECF :

Délibération 2017-058 : Programmation des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques basse tension (programme article 8) pour l'année 2018.

Par courrier en date du 17 juillet 2017, il est rappelé par le SIECF que dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS, un financement spécifique est prévu afin de réaliser des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques basse tension. La maîtrise de l'ouvrage de ces travaux est assurée par ENEDIS sous le contrôle du SIECF. Le financement de ces travaux est assuré majoritairement par le SIECF et ENEDIS avec un reste à charge pour la commune de 20 à 30 %.

Dans un souci de mutualisation des travaux de génie civil, les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques basse tension devront prioritairement être réalisés dans le cadre d'un chantier global (FDAN, chantier eau / assainissement, travaux de voirie...).

Une rencontre avec un représentant d'ENEDIS est prévue prochainement dont l'objet sera la programmation de l'article 8 pour l'exercice 2018 des divers réseaux de la route de l'église, mais aussi de l'enfouissement d'une partie des réseaux de la route des sept planètes et des réseaux aériens du clos Léon DANCHIN par anticipation à son extension urbaine

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

Délibération 2017-059 : Redevance d'occupation du Domaine public.

Par courrier en date du 14 août 2017, le SIECF informe de la possibilité de percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de télécommunications.

Les tarifs prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour 2017 :

38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain,

50,74 € par kilomètre et par artère en aérien,

25,37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Revalorisation chaque année de ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Inscription annuelle de cette recette au compte 70323.

Recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications en 2017

Délibération 2017-060 : Borne de recharge pour véhicules électriques IRVE :

La commune a adhéré à la compétence IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques) mise en place par le SIECF à compter du 1er janvier 2018.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'implantation de bornes publiques de recharges électriques sur le territoire communal

CCHF :

Délibération 2017-061 :

Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées TOURISME – CLECT TOURISME

Pour faire suite à la prise de compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017. La Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mardi 19 septembre 2017, au siège de la CCHF

Le cabinet KPMG, chargé par la CCHF de réaliser une étude sur l'impact de cette prise de compétence a présenté son rapport à cette commission.

En annexe le rapport du cabinet KPMG relatif à la prise de compétence tourisme par la CCHF. La commune dispose d'un délai de 3 mois à l'envoi de ce courrier pour délibérer sur les propositions de ce rapport.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le document relatif à l'évaluation du transfert des charges qui vont incomber aux communes suite à la prise de compétence pour la promotion du tourisme et la création d'offices de touristes intercommunaux par la CCHF

Délibération 2017-062 :

Avis favorable du Conseil Municipal sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (C.C.H.F.) liées à la prise de compétence en matière de maisons de services au public et en matière culturelle (courrier du 03/10/2017)

Modifications statutaires Rappel de la délibération 2017 - 044

Questionnement des élus sur les suites des dégâts occasionnés par la tempête de grêles

Convention de déneigement à mettre en place

5) Comptabilité et finances :

Délibération 2017-063 : Attribution du marché pour l'acquisition d'un tracteur.

Trois entreprises ont été consulté :

Sté AGRIFORCE tracteur MAXXUM 115 cv pour un montant HT de : 63 400 €

Sté SICA ARTOIS TERNOIS tracteur NEW HOLLAND T5 110 cv pour un montant HT de : 62 300 €

Sté LOXAGRI tracteur KUBOTA M5 113 cv pour un montant HT de : 49 990 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise LOXAGRI

Délibération 2017-064 : Attribution du marché pour l'entretien du terrain de football honneur.

Monsieur le Maire informe que le marché d'entretien du terrain de football honneur est arrivé à son terme le 31 août 2017.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, trois offres ont été déposées en mairie :

- IDVERDE = 12 215.93 €HT
- SEVE/TERENVI = 12 667.99 €HT (+ 452.06 €)

Il est précisé que le marché vaut pour la période du 1^{er} Septembre 2017 au 31 Août 2018 et qu'il est reconductible 2 fois sur décision expresse. Pour des raisons techniques le choix s'est porté sur la société SEVE/TERENVI. Une nouvelle consultation sera diligentée pour le 31 août 2018

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SEVE/TERENVIE

Monsieur JP. VERCRUYSSSE déplore le manque de communication et de participation des élus sur divers sujets concernant les travaux et les investissements

6) Mise à jour de l'état d'actif :

Délibération 2017-65 :

Monsieur le maire informe que le tracteur Ford 6107 JS 59 avait été acquis en 1993 à un particulier pour la somme de 4649.70 €. Le coût des réparations et des travaux de remise en état s'avérait trop élevé et que les édiles avaient décidé de procéder à son remplacement. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, il est proposé au Conseil de :

- Réformer le véhicule ci-dessus référencé,
- Le mettre en vente (valeur estimée 2000 €)

Le conseil municipal décide de réformer le tracteur Ford, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents permettant la vente de celui-ci et de réaliser les opérations nécessaires à la mise à jour du patrimoine

Délibération 2017-066 : Demande de subventions :

Le Basket Club Biernois demande une participation de 900 € pour l'engagement d'une équipe féminine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 900 € au BCB afin de couvrir les frais liés à l'engagement d'une équipe féminine en championnat

Demande de subvention reçue en mairie le 22 septembre 2017, émanant de l'équipe SEGPA du collège du Looweg de CROCHTE pour financer un séjour de découverte en Touraine prévu en mai 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité accorde une aide aux familles biernoises, dont les enfants collégiens ont participé à un voyage pédagogique, d'un montant de 61 € par enfant sur demande de la famille avec production de justificatifs

7) Urbanisme Environnement et Travaux,

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Retour sur la commission municipale d'urbanisme du jeudi 28 septembre 2017 :

Présentation d'esquisses d'urbanisation et échanges sur trois secteurs de la commune en tenant compte des contraintes écologiques et environnementales. Une visite du centre du village avec la directrice des projets urbains de l'AGUR est prévue le mardi 10 octobre à 17H00

Monsieur JP VERCRUYSSSE souhaite l'envoi aux élus concernés, d'une convocation aux diverses réunions de travail.

8) Enquête publique,

Délibération 2017-067 : Urbanisme et environnement.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de :

- La réception en mairie le 20.07.2017 de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de la demande présentée par l'EARL SOETE BECART (1294 route d'YPRES à WARHEM) pour l'exploitation d'un élevage porcin de 3151 animaux équivalents à WARHEM.
- La réception en mairie le 24.08.2017 de la décision préfectorale sur avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture – section structures agricoles réunie le 13/7/2017 à Lille autorisant partiellement l'exploitation agricole de la GAEC de la maison Haute représenté par Messieurs Yannick et Tanguy HERREMAN de STEENE,
- La réception en mairie le 24.08.2017 de la décision préfectorale sur avis de la Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture – section structures agricoles réunie à Lille le 13.07.2017 autorisant à exploiter dans la commune l'EARL CODRON VANPOPERINGHE représentée par M. et Mme Laurent et Sabine CODRON de STEENE.
- La réception en mairie le 30.08.2017 de l'arrêté préfectoral accordant à Monsieur Frédéric VANDENBERGHE l'autorisation d'exploiter des élevages de 79 560 emplacements de volailles et 630 porcs à l'engrais ainsi qu'un forage de prélèvement d'eau souterraine à HOUTKERQUE.

9) Recours d'un administré au Tribunal Administratif

Par ordonnance du 18 septembre 2017, le Tribunal Administratif de LILLE prend acte du désistement de M. Jocelyn LEPRETRE pour la procédure contre la commune de BIERNE concernant le refus d'un permis de construire

10) Point d'étape sur les travaux. (Rapporteur Bruno FOULON)

Chauffage de la mairie :

Réparation de dômes de la salle polyvalente :

Défibrillateur SMA + entretien mairie et salle polyvalente

Rénovation de l'éclairage public rue de la plaine et avenue des hameaux

Devis en cours :

Vidéoprotection urbaine et sécurisation de l'école : 1440€/mensuel/60 mois

Accessibilité de la mairie : en cours

Illuminations de NOËL : +/- 5000 € TTC

Etude route de BERGUES : 2760 € TTC

Elagueuse portative : 860 € TTC

Programme d'élagages d'arbres au bois seize : 10 000 € TTC avec revente du bois à 25 €/tonne

Remplacement de l'alarme de la mairie : 3927.60 € TTC

Réparation de l'orgue : 6100 € TTC

Massif panneau électronique : 700 € TTC

11) Questions et informations diverses.

Rapport d'activité de la Maison Flamande du 24/07/2017

Reconduction de la prise en charge des transports scolaires vers la piscine de BRAY-DUNE

Rapport d'activité des Voies Navigables du 07/08/2017

Rapport d'activité de l'EPF

Rapport d'activité PARTENORD

Courrier du Préfet pour avis défavorable au dispositif d'investissement locatif dit « PINEL »

Pétition Rue de l'église et rue de l'ancienne gare

12) Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le MARDI 12 Décembre 2017 à 20H00 (à confirmer sous réserve de CME)

Tour de table :

Monsieur JP VERCRUYSSSE demande où en est la procédure judiciaire engagée à l'encontre de la société qui exerce illégalement son activité industrielle sur un parcelle agricole

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'évolution à ce jour et s'engage à relancer le dossier. Il rappelle que cette illégalité et les décisions de justice ont été inscrites sur la demande de certificat d'urbanisme demandé par le notaire lors de la vente de la parcelle.

Madame O. CAILLIAU évoque les jeux créés dans la cour de l'école dans le cadre de l'engagement VIF et financés en partie par l'ex Pays des moulins. Elle rappelle également la participation d'un biernois à une épreuve sportive de niveau mondial

Monsieur P. DEBRUYNE fait un retour sur la manifestation organisée par BGE/CCHF à BIERNE qui s'est très bien déroulée avec une belle affluence. Il souligne la motivation et salue le courage des jeunes entrepreneurs pour se lancer.